



**Message du Secrétaire général
à l'occasion de la Journée internationale des peuples
autochtones**

Le 9 août 2005

La Journée internationale des peuples autochtones est pour nous l'occasion de célébrer toute la richesse des cultures autochtones et les contributions exceptionnelles qu'elles apportent à l'humanité tout entière. Elle est aussi l'occasion de rappeler les difficultés considérables auxquelles tant de peuples autochtones doivent faire face, depuis les taux de pauvreté et de maladie inadmissibles jusqu'à la spoliation, la discrimination et le déni des droits humains fondamentaux.

Inaugurée en 1995, la première Décennie internationale des populations autochtones a contribué à faire mieux entendre les voix de ces peuples partout dans le monde et à attirer davantage l'attention sur les questions qui les concernent. Cette année, alors que nous entamons une deuxième Décennie, souvenons-nous que le dialogue seul ne suffit pas. Notre action doit être centrée sur la protection des droits des peuples autochtones et sur l'amélioration de leur situation, s'agissant de leurs terres, de leurs langues, de leurs moyens de subsistance et de leurs cultures.

La quatrième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones qui s'est tenue dernièrement a souligné avec encore plus d'énergie combien il importe que les peuples autochtones atteignent les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté extrême et à la généralisation de l'enseignement primaire. L'Instance a insisté sur la nécessité de veiller à ce que la lutte contre la pauvreté soit fondée sur les droits de l'homme et d'assurer la participation pleine et effective des peuples autochtones à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes. Elle a aussi recommandé un enseignement bilingue et interculturel pour les enfants autochtones. L'Instance a en outre adressé un important message au Sommet mondial qui doit se tenir le mois prochain à New York, à savoir que le partenariat et la confiance qui se sont instaurés entre les peuples autochtones et les Nations Unies doivent se traduire par des mesures concrètes aux plans régional, national et local qui soient propres à démarginaliser les peuples autochtones et à renforcer leur identité, leurs langues, leurs cultures et leurs savoirs traditionnels.

Pour les peuples autochtones comme pour tous les autres, le progrès durable en matière de développement est intimement lié au progrès en matière de paix et de sécurité et de droits de l'homme. Le Sommet mondial examinera ces trois grands objectifs de manière globale. À l'approche de ce sommet, prenons la décision d'élargir le cercle de la solidarité aux peuples autochtones partout où ils se trouvent et d'agir avec eux pour faire en sorte qu'ils bénéficient du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme dont tant d'entre eux ont été si longtemps privés.